

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **19**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT CINQ SEPTEMBRE
à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_083_CC_12
Définition de l'intérêt communautaire en
matière de construction, aménagement,
entretien et gestion d'équipements
culturels et sportifs

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
19 septembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
02/10/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE -
M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-
IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-
LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irhad OMARJEE - M. Julius METANIRE -
Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-
BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE -
Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU
- M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine
VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Vanessa
MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean
François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain
MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - Mme
Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - M.
Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - Mme Jacqueline SILOTIA - M.
Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mireille
MOREL-COIANIZ procuration à Mme Laetitia LEBRETON - Mme Roxanne
PAUSE-DAMOUR procuration à M. Irhad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD
procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Bruno DOMEN procuration à M.
Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme Brigitte DALLY -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE
procuration à M. Jean-Bernard MONIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_083 CC 12 : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Le Président de séance expose :

Rappel de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« (...) II.- La communauté d'agglomération peut par ailleurs exercer en lieu et place des communes les compétences relevant des groupes suivants :

5° Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ; »

Conformément à l'article L.5216-5 III du CGCT, il convient de rappeler que l'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Contexte :

Lors de sa création, le TCO s'est doté de la seule compétence fixée par la loi en matière culturelle et sportive, intitulée « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». A plusieurs reprises, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire lié à cette compétence.

En 2019, le conseil communautaire avait décidé de modifier la compétence du TCO en la matière et l'intérêt communautaire a ainsi été supprimé pour certains équipements (le Pôle Loisirs Nature de Dos d'Âne, le projet de Zénith et les sites sportifs d'escalade) et défini pour les trois équipements suivants :

- L'École d'Enseignement Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) située à Plateau Caillou et récemment baptisée « Françoise LALLEMAND » ;
- L'espace LENA situé à Trois Bassins ;
- L'espace culturel et de loisirs du Four à Chaux situé à Saint-Leu.

Proposition :

Il est aujourd'hui proposé de déclarer d'intérêt communautaire un nouvel équipement culturel et sportif situé dans la Plaine des Loisirs à Cambaie (Saint-Paul). Il sera implanté sur la parcelle AB577, portée par l'EPFR pour le compte du TCO.

L'équipement « **Pôle Glisse – Village des Initiatives** » comprendra une piste de BMX, un skate park (plateau street compétition, plateau bowl compétition et plateau niveau initiation), un pump track (piste d'initiation et piste « niveau avancé »), un plateau école pour l'apprentissage du vélo et des locaux permettant l'accueil du comité régional du cyclisme, d'espaces services vélo et de clubs de BMX et de skate ainsi que le bon fonctionnement du pôle. Il comprendra aussi un espace « Caro Lib' » (espace ouvert modulable, d'expérimentation et de démonstration de la Ville durable, co-géré avec des acteurs du tiers secteur) et une « maison de Projet » (lieu d'information et d'animation culturelle).

Le coût global estimé de l'équipement est de 7,3 M€ répartis comme suit :

- Espaces publics : 2, 28 M€
- Équipements sportifs : 2,4 M€
- Bâtiment vélo et glisse urbaine : 1,94 M€
- Maison de projet : 680 000 €

Les coûts de fonctionnement demeurent à préciser.

Le plan masse de principe est annexé à la présente délibération.

L'équipement initié par la Commune de Saint-Paul a donné lieu à la signature d'un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SPL Grand Ouest qui devra être transféré au TCO.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 19/09/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/09/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/09/2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 6 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0
CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- DECLARER d'intérêt communautaire l'équipement culturel et sportif « Pôle Glisse – Village des Initiatives »
situé à Cambaie (Saint Paul).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

